



Arret maladie avant congés payés

Par **toron**, le **21/08/2010** à **13:57**

Bonjour,
etant en arret maladie 7 jours avant mes congés payés dois je reprendre mon travail a la fin de mon arret maladie.

Par **pepelle**, le **23/08/2010** à **13:24**

Bonjour
La fin de l'arrêt maladie empiète t'elle sur les congés payés ?

Par **Cornil**, le **23/08/2010** à **16:50**

Bonjour "toron" Salut Pepelle.

Je ne résiste pas à saluerPepelle pour son retour sur ce forum, mais comme elle répond par une question, je donnerai mon avis.

La solution de non-perte des congés payés en cas d'arrêt-maladie est réglée définitivement par les jurisprudences

CJCE DU 20 janvier 2009 affaires C-350 06 et C-520 06

conséquences JP cass.soc. 24 fevrier 2009 n°07-44488 BCV n°49

JP cas.soc. 25 mars 2009 n°07-43767 BCV n° 90

Le salarié en Congé Maladie durant ses CP annuels peut reporter les jours d'arrêts maladie en CP pris ,en dehors de la période de référence. CJCE 10sep. 2009 affaire -277 08

Mais ces jurisprudences n'impliquent nullement l'annulation d'un congé accepté par

l'employeur si arrêt-maladie amputant ce congé, mais uniquement le droit à report des congés payés non exercés du fait maladie.

En conséquence selon moi, Toron peut exercer le solde de son congé accepté par l'employeur à la fin de son arrêt-maladie, l'employeur devant traiter cette situation par le report des droits non exercés du fait de cet arrêt, et le traitement en arrêt-maladie de la période chevauchant sur les congés.

Bon courage et bonne chance, Toron

Bien amicalement, Pepelle.

Cornil :Vieux syndicaliste de droit privé, vieux "routier" bénévole du droit du travail, et des forums à ce sujet, mais qui n'y reste que si la discussion reste courtoise et argumentée. Ne répond plus du coup activement sur ce forum (vu les insultes non supprimées par l'administrateur et les abus de certains "superviseurs" modifiant ou supprimant mes messages) surtout avec la mention "membre du club", qui lui a été imposée.

Par **P.M.**, le **23/08/2010** à **17:29**

Bonjour,

C'est plutôt l'avis de miyako, comme on peut le voir dans le message du 09/08/2010 à 19:37 de [ce sujet](#)

Ah les joies du copier/coller sans citer ses sources...

Par **Cornil**, le **23/08/2010** à **18:09**

Cela en devient pitoyable, PM!

Dans "ce sujet", on pourra s'apercevoir que Miyako (Suji San) ne faisait qu'intervenir en soutien à une réponse déjà donnée par moi...

Et que "ce sujet", c'est moi qui te l'ai indiqué en lien dans un autre forum. Bon, si tu ne trouves que ce moyen pour refaire de la pub pour ton forum, grâce à ta signature, après suppression de tes 48 messages "coucou" par l'administrateur, cela en devient inquiétant pour toi!

Par **P.M.**, le **23/08/2010** à **18:45**

Oui, c'est bien pour ça que vous devriez au moins lui en être reconnaissant en citant vos sources, c'était la moindre des choses...

C'est avec l'accord de l'Administrateur que j'indique ce qui n'est pas "mon" forum comme cela vous a été prouvé...

En parlant de "coucou", vous devriez vous regarder dans une glace pour aller piquer les réponses des autres sans signaler vos sources, c'est le pire des pires...

Je ne répondrai plus à ce corbeau qui est capable de colporter n'importe quelle fausse

information...

Par **Cornil**, le **23/08/2010** à **21:00**

de plus en plus pitoyable...

Quand PM cite un message sans indiquer sa source initiale d'information (moi!) , il a le droit!
Quand moi, je cite un bilan de jurisprudences (sans citer personne) , dont la réalité avait d'ailleurs été contestée par PM, mais que je connaissais avant même la confirmation apportée par Miyako à mes dires, plusieurs heures après, je devrais citer Miyako !

Mais A lire ce qui suit:

Définition Paranoïa : La personnalité paranoïaque est un trouble de la personnalité répandu, plus fréquente chez l'homme et dans les couches sociales favorisées; Tous les sujets au caractère paranoïaque ne feront pas un délire, loin s'en faut.

Cette personnalité est caractérisée par une surestimation de soi, un orgueil anormalement développé, une grande difficulté à remettre en cause ses jugements ou son raisonnement, une absence d'autocritique, un autoritarisme, une grande susceptibilité associée à une méfiance avec parfois agressivité.

Par **P.M.**, le **23/08/2010** à **21:17**

Je ne réponds donc plus car le lecteur a pu apprécier l'attitude de chacun et que je n'ai pas cité de message sans indiquer la source initiale puisque j'ai fourni le lien de l'ensemble du sujet où le "coucou" est allé piqué sa réponse ...

Je n'ai évidemment nul part contesté une telle réalité mais le "corbeau" n'a aucune nuance juridique...

D'ailleurs, il nous donne sans doute pour nous prévenir une excellente définition de lui-même qu'il nous conseille de lire, sans doute pour nous prévenir...

Donc, il ne faut pas trop l'exciter...

Par **Cornil**, le **23/08/2010** à **21:28**

"l'ensemble du sujet où le coucou est allé piquer sa réponse"

Amusant concernant un sujet où c'est moi-même qui ai fourni (après une réponse erronée), le premier la bonne réponse.

Pour le reste, je pense que les internautes pourront discerner avec les indications fournies , les affections éventuelles De PM ou de moi.

J'attends simplement une réponse de Pepelle au sujet des éléments que je lui ai fournis.

Les poléiques pitoyables de PM m'indiffèrent.

Par **P.M.**, le **23/08/2010** à **21:43**

Vous l'avez soi-disant fournie la bonne réponse mais vous préférez piquer celle d'un autre...

Ah il n'aime pas être pris les doigts dans le pot de confiture le parano...

Par **Cornil**, le **23/08/2010** à **22:19**

Soi-disant fournie...

Tout le monde pourra juger dans le lien de PM!

Insultes directes, alors que bien plus paisiblement je n'avais fait que donner une citation de dictionnaire ...

tout le monde pourra juger aussi!

Par **P.M.**, le **23/08/2010** à **22:28**

Moi je dis les choses en face... Ceux qui veulent lire le dictionnaire, je pense n'ont pas besoin de vous, ce ne devait pas être innocent, mais il arrive que l'arroseur soit arrosé et comme la définition vous convient...

Vous allez nous refaire le couplet de la victime, alors on n'a pas fini...

Par **Cornil**, le **23/08/2010** à **22:42**

"Arroseur arrosé", chacun pourra juger là aussi à la lecture totale de ce post, à qui il convient d'appliquer cet adage.

Tant que PM continuera de m'y insulter, effectivement on n'aura pas fini!

Mais j'attends toujours la réponse de Pepelle , qui elle m'intéresse.

Question incidente: pourquoi donc "pmtedforum" s'affiche dorénavant avec 9 messages alors que précédemment, il s'affichait avec 48 de plus, Messages supprimés par l'administrateur car abusifs? Il ne proteste pas?

Par **P.M.**, le **23/08/2010** à **22:48**

Mais vous pouvez peut-être attendre longtemps puisque pepelle avait dit il y a peu de temps qu'elle viendrait de moins en moins sur les forums car c'était un endroit uniquement mercantile, je m'étonne même qu'elle soit revenue ici...

Puisque vous avez un dictionnaire, essayez de trouver la page pour insulte et d'en lire la définition car là aussi ça n'avantage pas vos connaissances juridiques...

Par **Cornil**, le **23/08/2010** à **23:52**

Ben Pepelle est venue intervenir sur ce forum, sans doute parce qu'elle s'y croyait à l'abri des attaques de PM !

Sur ce dernier point, elle a sans doute eu tort.

A elle de décider d'intervenir ou non! .

Si PM n'a plus autre chose à dire que de persifler sur pepelle, pour moi le sujet est clos.

Par **Cornil**, le **24/08/2010** à **11:21**

Mérite même pas réponse

Par **pepelle**, le **24/08/2010** à **12:49**

Pepelle aimerait que le parano-mégalo de service PM lui lâche les fesses !

Les faits

PM a créé il y a quelques mois avec une amie un forum. Lui seul peut répondre sur ledit forum (on appréciera la démocratie !) Ainsi personne ne peut le contredire, le gêner. Bref, le bonheur. C'est son droit après tout. Seulement pour avoir plus d'audience, PM et sa copine viennent spammer les autres forums pour faire la pub de leur forum (leur signature). Leur technique est simple : venir emm... un répondeur pour qu'il ne réponde plus, et inciter les questionneurs à aller sur leur forum. C'est puéril, mais c'est du niveau de PM ...

Preuve en est que sur ce forum, plus personne ne répondait depuis un moment. J'arrive hier pour répondre à quelques messages en souffrance (puisqu'il paraît que ce forum mourrait) et patatrac, comme par hasard, PM et sa copine réapparaissent . Coïncidence troublante. Et si leurs interventions étaient au moins utiles aux questionneurs, cela serait un moindre mal. Il suffit de lire les interventions de PM, pour bien voir que le but est bien de faire ch... les répondeurs et rien d'autre!

Beaucoup de forums ont été ainsi spammés par notre cher PM qui est capable de balancer 48 messages en une journée !. Le seul forum qu'il ne peut pas parasiter, c'est le plus gros, le plus important du net, soit le site Net-Iris. Car le cher homme y a été banni voici quelques temps, en ayant lassé plus d'un par son arrogance et sa suffisance. Ce pauvre PM ne s'en est pas remis. Comment a t'on osé bannir du plus gros forum, celui qui se considère comme le meilleur répondeur juridique de tous les temps. Quelle ingratitude, quand même ! Il est tellement aigri qu'il va jusqu'à pister les gens qui répondent encore sur ledit forum, dont moi. Ainsi il est capable de citer ce que j'ai inscrit sous mon pseudo sous net-iris. Pour quelqu'un qui m'a écrit récemment qu'il me détestait, je trouve qu'il fait grand cas de ma personne....

Les conséquences

PM veut bien sûr que les forums aient de moins en moins de questionneurs au profit du sien Il veut décourager les répondeurs (surtout les compétents, les autres ne l'intéressent pas.

Pour preuve, il y a sur ce forum une réponse fautive d'un intervenant qu'il n'a pas relevé car ce n'est ni moi ni Cornil qui avons répondu) pour que les autres forums que le sien meurent Par contre, il risque surtout de renvoyer les questionneurs sur Net-Iris, et là je me marre ...

A l'administrateur de savoir ce qu'il lui reste à faire ...

Par **P.M.**, le **24/08/2010** à **13:28**

Bonjour tout d'abord,

Mais dites-moi, pour certains, vous révélez dans l'outrance, l'arrogance et même la vulgarité, ce qui est plus gênant pour le lecteur...

Quant aux fausses affirmations, j'invite tout le monde à venir sur ce forum pour voir ce qui s'y passe vraiment et constater que tout le monde peut s'y exprimer dans le respect du juridique... Merci pour la pub pour www.tedform.com

Mais vous, si vous croyez que vous pouvez mieux faire, pourquoi n'avez-vous jamais créé votre forum, puisque vous considérez tous les autres comme mercantiles et ainsi vous pourrez nous en donner des nouvelles sans jalousie...

Si vous êtes revenue sur ce forum, ce n'est pas innocent et les 48 messages ne sont qu'une invention que vous ne pouvez pas prouver...

Je n'ai justement pas l'intention de parasiter d'autre forum y compris celui que vous citez qui de plus est en période de licenciement ce qui prouve que tout ne va si bien que ça pour lui...

Vous savez très bien que je pourrais y revenir d'une manière ou d'une autre, ce qui m'est déjà arrivé...

Je n'ai jamais lassé les véritables intéressés et leur attachement est là pour le prouver...

Je ne fais aucun cas de votre personne et c'est vous qui me citez sans cesse...

Vous qui prétendez que vous allez vous sauvez de tous forums depuis des années, vous savez faire des sauts de puce...

Mais chacun pourra apprécier le ton de votre diatribe et votre ton belliqueux...

Il suffit de lire le ton méprisant par lequel vous traitez de "copine" celle qui est l'Administrateur du site qui est celui montant du net : www.tedforum.com...

Je précise que nous sommes à quelques centaines de kilomètres de distances et que l'on peut tout à fait collaborer dans un même projet sans y mêler des problèmes de fesses, ce que doit ignorer l'auteure de cette regrettable prose...

Nous sommes amis, voilà tout, même si cela en dérange plus d'un(e)s...

Vos insultes sont insignifiantes mais il ne m'étonne pas que vous fassiez à nouveau appel à l'Administrateur de ce site pour me bannir ou me censurer car c'est devenu votre exercice préféré plutôt que vous en tenir au juridique...

Quant à vos fesses, elles ne m'intéressent pas... Désolé...

Par **pepelle**, le **24/08/2010** à **14:31**

Ah c'est pas moi qui ait fait une déclaration d'amour à la Domenech à votre copine sur un autre site. Donc on assume mon grand !

Mais si vous me citez, il suffit de lire ce post.

Revenez sur NI, pas de problème, on vous attend de pied ferme ...

Vous avez réussi par au moins deux fois à citer votre forum, c'est bien mais vous pouvez mieux faire

Je ne crée pas mon propre forum car d'une part je ne suis pas mégalo comme vous, d'autre part, je suis pour la démocratie et contre le répondeur unique et tertio, je pratique le droit du travail tous les jours de part mon métier. Alors ma soi-disant jalousie, là " je rigole" ...

Bien contente que mes fesses ne vous intéressent pas. Vous savez bien, c'est toujours ceux qui en parlent le plus qui

A bon entendeur ...

Par **Cornil**, le **24/08/2010** à **14:36**

Pour ceux qui veulent vérifier les 48 messages de Pmtedforum supprimés car abusifs par l'administrateur, faites la différence entre les messages qui lui sont attribués à la première consultation d'un échange (car à l'affichage en réponse, le compteur est mis à jour...) et ceux qui restent (cliquer sur "vouir ses messages"!

Et puis PM ne sait plus quoi inventer: en plus de sa signature (ceci toléré), deux fois un lien pour son forum dans le texte!

Par **P.M.**, le **24/08/2010** à **16:15**

Tiens pour une fois je vais faire une réponse commune...

Ils en sont à compter mes messages et à se refiler le résultat, vraiment désœuvrés...

Si j'ai cité deux fois ce site sur lequel je suis fier d'intervenir dans mon texte et qui figure en signature, il suffit de voir combien de fois a été cité un autre uniquement pour lui faire de la pub et prétendre que c'est le plus grand et le mieux sous le prétexte qu'il m'a banni alors que c'est simplement une représentation du café du commerce au niveau de ses forums...

C'est une conception particulière de prétendre qu'on m'y attend, façon règlement de compte, donc si vous vouliez y aller, vous savez ce qui peut vous attendre...

Il y a jamais eu de déclaration d'amour à la domenech car je ne lui ai jamais demandé sa main, je ne risque d'ailleurs pas de le faire puisque j 'avais précisé que si je l'aimais c'était à titre humain mais ça vous dépasse visiblement...

Cela doit être de la jalouse, là aussi...

L'Administrateur de ce forum comme celui de tous les autres va être sûrement intéressé de savoir que pour créer son forum il faut être mégalomanie...

Pour la démocratie, parlons-en quand on est adeptes du bannissement et de la censure...

Par là, j'entends pas grand chose et ça doit vous démanger car c'est vous qui en parlez à nouveau...

Par **Cornil**, le **24/08/2010** à **16:35**

Outre les insultes chroniques, on dérape dans les relations supposées de PM avec son associée dans son forum, chose que Pepelle n'a jamais insinuée.

De quoi se demander

SVP, Admin, fermez cet échange.

Vous savez à quoi vous en tenir avec ce personnage.

Par **P.M.**, le **24/08/2010** à **16:52**

Ah bon ! J'avais cru lire qu'elle m'accusait d'avoir fait une déclaration d'amour à la domenech lequel ne s'adressait pas à une "associée" que je sache...

L'Administrateur sait sûrement à quoi s'en tenir encore plus envers vous et je pense qu'il n'a

pas besoin de vos ordres...

Mais au fait, si le sujet est fermé pepelle ne pourra jamais vous faire sa réponse que vous attendiez temps sur le vrai sujet de ces échanges...

Si elle répond, elle pourra peut-être nous éclairer et vous-même aussi, pour savoir si par hasard vous n'auriez pas, vous également, été éjecté du site qu'elle n'arrête pas de citer...

Par **Cornil**, le **24/08/2010** à **17:10**

Qui ne dit mot consent...

Pepelle n'a a me répondre que si elle conteste ma réponse.

Quant à ce forum que vous évoquez, oui, j'en ai été radié, à ma demande (comme ensuite pepelle) , en demandant d'effacer toutes traces de mes messages. Ce qui m'a pris un certain temps, par relances auprès de l'admin!

Mais tout cela intéresse encore moins les internautes!

Maintenant c'est PM qui dicte à l'administrateur ce qu'il a faire!

Moi, je ne fais que lui demander, SVP!

Par **P.M.**, le **24/08/2010** à **17:24**

Ah alors j'avais mal compris votre supplique : "J'attends simplement une réponse de Pepelle au sujet des éléments que je lui ai fournis."

Ah oui, mon bannissement intéresse tout le monde mais pour vous vos démêlé avec le même site, personne...

Il est si bien qu'il fallait y rester ad vitam aeternam...

C'est l'information sélective...

Je n'ai vraiment rien dicté du tout à l'Administrateur et encore moins utilisé le mode impératif en m'adressant à lui...

Par **Cornil**, le **24/08/2010** à **18:32**

Mérite même pas réponse.

Par **pepelle**, le **24/08/2010** à **20:20**

Mais si, faut bien s'amuser un peu

Le mégalo PM a été des années sur NI. Bien sûr lorsqu'il répondait, ce forum n'était pas une représentation de café de commerce. Depuis qu'il a été banni, le cher homme , cela devient, je vous cite " c'est simplement une représentation du café du commerce au niveau de ses forums..."

Ben oui, y'a un nouvel adage en droit " là où PM passe et part, les forums trépassent " Les

dizaines de répondeurs de ce forum (et vos soi disant amis restants) seront heureux de l'apprendre

Bien sûr que vous n'avez pas demandé la main de votre copine. PM c'est comme Alain Delon, il parle de lui à la 3ème personne du singulier et n'aime que lui

Pour la question juridique posée dans ce post, je donne raison à Cornil, non pas parce qu'il " le vaut bien" mais parce que c'est le bon sens même.

Par **P.M.**, le **24/08/2010** à **20:59**

Je constate simplement ce que sont devenus les forums de ce site et c'est peut-être la raison qui vous a fait le quitter et même encore de vous en éloigner régulièrement...

Je vous rappelle que mon bannissement est assez éloigné aussi maintenant...

Vous devriez vous en rappeler puisque vous avez une virulente procureur pour l'encourager

Moi je suis contre toutes les exclusions de toute sortes, c'est une question d'éthique...

Je n'ai pas dit qu'il avait trépassé mais ce sont vos outrances habituelles qui vous font interpréter cela...

Je ne vois pas où vous m'avez lu parler à la troisième personne du singulier mais ce doit être l'expression de votre mauvaise foi ou plutôt de vos délires...

Tout compte fait, je préfère l'autre pseudo "Je Rigole" car cela vous correspond mieux, vous la rigolote qui veut s'amuser...

En tout cas ma présumée mégalo n'a pas été jusqu'à me permettre de juger un Arrêt de la Cour de Cassation comme c.. sur ce même site car j'ai plus de considération pour le Droit...

D'autres disent d'ailleurs toujours sur ce même site qu'il ne faut pas dénigrer la Cour de Cassation, il faudrait savoir...

Je n'aime pas que moi puisque déjà, comme vous le rappeliez, j'ai dit que sur un plan humain j'aime Lauréline mais c'est peut-être parce que dans la foulée, j'ai dit que je vous déteste que cela vous a fait croire cela...

Un petit verre de Bourgogne peut-être, comme sur le zinc de luxe...

Par **pepelle**, le **24/08/2010** à **21:04**

Mais il est trop fort le bougre ! il me lit sur NI, il cite mes réponse! Moi la pauvre rigolote, il en est à venir voir ce que j'écris. Il est contre les exclusions et bannissement mais il se fait un forum où lui seul peut répondre (cherchez l'erreur)

Bon je vous pardonne, puisque vous parlez du Bourgogne. Si vous êtes capable d'apprécier un Meursault ou un Puligny-Montrachet, vous n'êtes finalement peut-être pas définitivement perdu

Par **P.M.**, le **24/08/2010** à **21:26**

Mais personne jusqu'à ce jour n'a été empêché de s'exprimer sur le forum que je recommande en signature et que donc vous fréquentez aussi, il est vrai que nous y privilégions le juridique ce qui le différencie d'autres ou ce sont des discussions sans fin ou

carrément des champs de bataille...

Je ne vais pas vous dire que j'appréciais déjà ce genre de breuvage quand vous étiez encire en culotte courte car cela m'a valu un jour une colère mémorable de votre part et une forte bouderie...

Tiens au fait, c'est peut-être une idée quand même pour la bouderie...

Par **Cornil**, le **24/08/2010** à **21:41**

Bon, cela scelle apparemment une réconciliation entre Pepelle et PM sur fond de Bourgogne, et barrage anti-Cornil : "il est vrai que nous y privilégions le juridique ce qui le différencie d'autres ou ce sont des discussions sans fin ou carrément des champs de bataille... "

M'en fous! Je ne suis pas Bourgogne sauf certains blancs (Meursault, Puligny-Montrachet donc OK, mais trop chers pour moi!, je me contente du Chablis) , mais Languedoc , Côtes du Rhône et Bordeaux: Meilleur Rapport qualité/prix , blancs, rouges et... rosés,

Pas de problème, mais j'indique donc que je ne serais pas partant à cette réconciliation ,même sur fond de Languedoc domaine Daumas-Gassac (même plus cher que les Bourgogne et que je n'ai jamais donc que rêvé de boire)

Je Rigole

Par **pepelle**, le **24/08/2010** à **21:51**

Je suis bien sûr aller faire un tour sur votre forum (durée environ 2 minutes) puisqu'on se chope d'entrée des pubs tout azimut qui vous bouchent carrément tout l'écran (virus quand tu nous tiens ...) . Tout le monde peut questionner, mais je maintiens, vous seul pouvez répondre .

Bien sûr que je me rappelle l'histoire des culottes. Tant qu'on ne vous contredit pas, vous êtes charmant mais arrive forcément un jour où même PM le preux peut se tromper ou donner une réponse incomplète. Et là, attention les yeux, vous ne valez plus rien, vous êtes bonne pour les chiens. Et vous ne l'avez pas eu qu'avec moi ce problème

Pas de réconciliation en vue Cornil, ce qui a été écrit a été écrit

Et nous aurons peut-être un jour l'occasion de trinquer ensemble (toi moi et milou)

Bonne soirée à tous

Par **laureline691**, le **24/08/2010** à **22:17**

Bonsoir,

Avec le tact qui vous caractérise , vous frôler la diffamation à mon encontre et j'avoue être abasourdie à vous lire .

1/ Pour votre gouverne , je suis une jeune mariée donc point de fiançailles avec PM .

Votre acharnement sur ce sujet est équivoque et pour autant ma vie privée ni celle de PM ne

vous regarde .

2/ Vous devriez ajuster le paramétrage de votre ordinateur et celui de votre vision : pas d'écrans de pub qui bouchent l'écran . Ces propos , vainement réducteurs à l'égard de <http://forum.tedforum.com> , ne semblent avoir qu'une finalité de nuisance . Sachez que nous nous fichons éperdument de connaître vos sentiments et si cela vous fait plaisir de penser que seul PM peut répondre , loin de nous l'idée de contrarier La Castafiore .

Vous pouvez vous inscrire sur <http://forum.tedforum.com> mais certainement pas poser vos exigences de Diva .

Je vous attends,

Très cordialement,

Par **P.M.**, le **24/08/2010** à **22:19**

Donc tintin pour moi, tout est pour milou qui passe quand même en dernier...

Vous n'espérez quand même pas une réconciliation avec ou sans accord de votre complice...

Quand vous parlez de n'être plus bonne que pour les chiens, j'espère que ce n'est pas à milou que vous faites allusion...

C'est curieux car tous les retours y compris publics que j'ai sont tout l'inverse que ce que vous racontez...

Vous n'êtes pas restée assez longtemps sur ce forum que je recommande car bien sûr tout le monde peut répondre à condition de s'y inscrire bien entendu...

Pour les pubs, on peut très bien les éviter et il se pourrait même qu'elles disparaissent bientôt au moins sous cette forme...

Mon Administrateur préférée (désolé pout les autres), Lauréline, m'a même confié qu'elle finançait le site que vous chérissez puisque des annonces y apparaissent comme sur d'autres d'ailleurs et je dois dire que nous voyons régulièrement venir de nouveaux internautes ainsi...

Par **P.M.**, le **24/08/2010** à **22:21**

Messages croisés avec Lauréline que j'approuve tout à fait...

Par **aliren27**, le **25/08/2010** à **18:14**

Bonjour,

je viens mettre mon "petit grain de sel" car pour moi ce qui est plus important est la crédibilité du site et les réponses que l'on apporte à ceux qui en ont besoin.

c'est vrai que depuis quelque temps a peine une question est-elle posée que je vois le message de pmtedforum suivant : (si vous n'obtenez pas de réponse voir le site

<http://forum.tedforum.com>

je trouve ce procédé un peu "degueulasse" pour tous les bénévoles de NOTRE site. Je ne sais pas quelle serait votre réaction pmtedforum si je procédais de meme !!!!! a voir.

En attendant, crédibiliser votre site par la pertinence et la justesse de vos réponses et laissez Experatoo tranquille.

aline

Par **P.M.**, le **25/08/2010** à **18:59**

Bonjour,

Vous n'étiez pas forcée d'être grossière, mais merci quand même pour la pub que vous dénoncez en citant le site...

De plus, vous arrivez un peu tard car le message exact : "Si vous n'avez pas l'information que vous attendiez : <http://forum.tedforum.com>" n'est plus diffusé et je réponds aux interrogations essentiellement quand personne ne l'a fait avant...

C'est par accord de l'Administrateur que le lien figure dans ma signature...

Par **aliren27**, le **25/08/2010** à **19:48**

le mot que j'ai employé, sauf erreur de ma part, n'est pas défini dans le dictionnaire comme vulgaire ni grossier mais très fam et qualifie parfaitement ce que je pense de votre façon d'agir. C'est tellement facile votre façon de procéder.

Je suis allée faire un tour sur votre site et j'ai pu constaté que vous reprochez au notre les copier coller, mais hélas le votre n'est pas en reste et je dirai même plus fidèle jusqu'au point ou a la virgule.

nous verrons dans quelques temps ce que devient votre site. Dieu seul le sait et il n'est pas bavard !!!!!

cordialement
Aline

Par **P.M.**, le **25/08/2010** à **20:22**

C'est vrai que ce doit être un mot recommandé par la bienséance, je vous en donne acte...

Je vous rappelle que ma façon de procéder que vous décriez n'est plus d'actualité ici...

Bienvenue sur ce site que je recommande et revenez-y souvent...

Je voudrais bien savoir où vous avez pu trouver de ma part un message relevant d'un copier/coller sans indication de source et auquel j'ai indiqué que c'était mon avis...

Vous me parlez de quelqu'un que je ne connais pas pour prédire l'avenir, en plus vous dites qu'il n'est pas bavard, alors cela ne fait pas avancer le sujet et je doute même de ses capacités, en tout cas ce n'est pas sous sa protection que j'ai placé ce site...

Vous pourriez peut-être appliquer à vous-même ce que vous indiquez pour crédibiliser ce site sur lequel vous vous exprimez par la pertinence et la justesse de vos réponses car j'ai dû en rectifier quelques unes dans le domaine Travail et Droit...

Par **aliren27**, le **25/08/2010 à 20:36**

l'erreur est humaine et passagère, la connerie innée et inépuisable (ce n'est pas de moi mais de Maitre Floriot)

bonne soirée
aline

Par **P.M.**, le **25/08/2010 à 20:55**

Oui, j'espère que vous ne vous situez pas dans les deux catégories...
Mais attention en plus l'auteur en est peut-être mort...
J'attends toujours des preuves de copier/coller de ma part sans indiquer les sources...

Par **aliren27**, le **26/08/2010 à 08:03**

bonjour,

[citation]J'attends toujours des preuves de copier/coller de ma part sans indiquer les sources...
[/citation]

question Forums Focus RH

[fluo]Frédéric
Mar 16 2007, 11:33 AM
Bonjour,
Tout est dans la question,
Est ce possible???
Vous en remerciant
Bien à vous
Alexandre A[/fluo]

question de votre site

par Freddy » 20 Juin 2010, 18:01
[fluo]Bonjour ,
Tout est dans la question,
Est ce possible???
Vous en remerciant
Bien à vous
Freddy[/fluo]

curieux non ? Vous vous posez aussi des questions ?

Réponse de votre site :
par Lauréline » 20 Juin 2010, 18:05

Bonjour ,

Les délégués du personnel sont élus pour 4 ans.

La révocation est possible sur proposition de l'organisation syndicale à laquelle appartient le [fluo]DP, [/fluo] approuvée par la majorité du collège électoral auquel il appartient [fluo](en cas de changement d'étiquette syndicale par exemple). [/fluo]
réponse du site CFTC la vie à défendre

Les délégués du personnel sont élus pour 4 ans.

révocation sur proposition de l'organisation syndicale à laquelle appartient le [fluo]DP, [/fluo] approuvée par la majorité du collège électoral auquel il appartient [fluo] (en cas de changement d'étiquette syndicale par exemple). [/fluo]

un LA et ajout de EST POSSIBLE (en rouge) et le tour est joué.

Quant à Maître FLORIOT, c'était un tenor du barreau qui savait reconnaître ces erreurs et qui n'appartenait certainement pas à la deuxième catégorie.

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/08/2010 à 09:15**

Bonjour,

Mais c'est n'importe quoi, les deux questions sont à plus de 3 ans d'écart et que je sache, je ne suis pas Lauréline, laquelle d'ailleurs n'indique pas dans la réponse que c'est son avis personnel comme cela était le cas dans cette discussion...

Je sais qui était Maître Floriot mais quand j'écris : "Oui, j'espère que vous ne vous situez pas dans les deux catégories...", je ne m'adresse bien évidemment pas à lui mais à vous...

Par **aliren27**, le **26/08/2010 à 09:39**

[citation]Mais c'est n'importe quoi, les deux questions sont à plus de 3 ans d'écart et que je sache, je ne suis pas Lauréline, laquelle d'ailleurs n'indique pas dans la réponse que c'est son avis personnel [/citation]

c'est justement la question !!! comment une question posée il y a trois ans sur ce site se retrouve à la virgule près sur votre site sous un autre nom en 2010?

Quant à ce qui nous oppose c'est :

[citation]J'attends toujours des preuves de copier/coller de ma part sans indiquer les sources...
[/citation]

il me semble que laureline n'indique pas ses sources dans ces réponses.

D'autre part, comme vous voulez toujours polémiquer sans rien reconnaître et vouloir avoir le dernier mot, je vous le laisse avec plaisir.

Cordialement

Par **P.M.**, le **26/08/2010** à **09:51**

Je n'en sais rien il faut poser la question à l'auteur du sujet...

J'ajoute que la réponse de l'époque n'était pas du tout la même que celle de Lauréline : [ce lien](#)

Donc ce n'est pas un copier/coller de **ma** part et je vous rappelle sur quoi portait très exactement le débat :

[citation]Je voudrais bien savoir où vous avez pu trouver de ma part un message relevant d'un copier/coller sans indication de source et auquel j'ai indiqué que c'était mon avis... [/citation]

Donc ce n'est toujours pas une preuve à cela...

Effectivement, je ne vais quand même pas me laisser diffamer sans répondre...

Par **laureline691**, le **26/08/2010** à **22:01**

Bonjour,

Et alors Aliren 27 , que voulez vous prouver ?